

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 3 OCTOBRE 2018

2018/71 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION « VIVRE ENSEMBLE A HUMANICITE »

Depuis novembre 2017, en lien avec l'équipe de médiation de CITEO, un collectif d'habitants travaille à la réalisation d'un livret d'accueil et de vivre ensemble pour les habitants d'Humanicité.

Afin de contribuer à l'animation du Quartier Humanicité dans une perspective de « vivre ensemble » et encourager toutes les initiatives des habitants, ils ont créé en avril 2018 l'association « Vivre ensemble à Humanicité ».

Les membres de l'association viennent de finaliser leur livret d'accueil et souhaitent pouvoir le diffuser aux habitants du quartier.

Le budget total de cette action est de 2 300 €. Il est demandé au Conseil de participer au financement de l'action en attribuant une subvention exceptionnelle de **550 €**, qui correspond aux coûts d'impression du livret destiné aux lommoises et lommois qui vivent dans ce quartier.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

◆ **AUTORISER** le versement de la subvention de 550,00 € à l'association Vivre Ensemble à Humanicité (N° RNA : W595030964)

◆ **IMPUTER** la dépense correspondante de 550,00 € au Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 33 - Opération n° 1079 : soutien aux associations culturelles - code service : NEN

ADOPTE A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme